



Le Vice-Premier Ministre

Kinshasa, le 23 AOUT 2019

N°25/CAB/VPM/MININTERSE/BOP/1494/2019

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur Premier Ministre, Chef du Gouvernement  
(Avec l'expression de ma très haute considération)
  - Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable
  - Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et Coopération Internationale
  - Monsieur le Ministre de la Santé Publique
  - Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants
  - Monsieur le Ministre aux Actions Humanitaires
  - Monsieur le Secrétaire Général à l'Intérieur
- (Tous) à KINSHASA/GOMBE  
✓ Messieurs les Gouverneurs de Province (Tous)  
=====

Objet: INSTRUCTION

A Mesdames et Messieurs les Membres de la Plateforme Nationale chargée des Réductions des Risques de catastrophes (PFNRRC)  
à KINSHASA

*Mesdames et Messieurs,*

Je viens par la présente porter à votre connaissance que le projet de Décret relatif à la création de la plateforme Nationale en charge de la Réduction des Risques de Catastrophes qui modifie et complète le Décret N°0025/1996 du 11 septembre 1996 portant création du Conseil de Protection Civile élaboré par vous et dont j'apprécie le contenu m'a été transmis en bonne et due forme. Celui-ci a été aussi transmis auprès de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre pour appréciation et signature.

Néanmoins, bien que celui-ci est passé par la Commission des Lois, en attendant sa signature, le Décret N°0025/1996 du 11 septembre 1996 portant création du Conseil de Protection Civile et sorti dans le Journal Officiel reste d'application.

Il y a ordre.

**Basile OLONGO PONGO**

Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité Intérieure